

conduction. Un fil de cuivre descend depuis l'orifice de la petite mèche jusqu'au fond du réservoir pour y faire fondre le saindoux.

La phase de la Spécialisation est marquée par une grande diversité de brûleurs: le "Macy", le "Collins" et le "Victor", entre autres, chacun étant extrêmement spécialisé. Les corps de lampes y sont très variés; ils regroupent trois types principaux: la lampe de table composite, la lampe de table tout-verre et le bougeoir en verre.

C'est la Division de l'Histoire du Musée de l'Homme, des Musées nationaux du Canada, qui a fait faire la recherche sur chacune des lampes réunies pour cette exposition.

PREMIER RELEVÉ DU TOURISME AU CANADA

Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Luc Pepin, a annoncé que le relevé du tourisme au Canada entrepris le 29 mars sous le nom d'*Enquête sur le tourisme canadien 1971* est la première étude complète jamais entreprise par le Gouvernement fédéral. Elle fut dirigée par le Bureau fédéral de la statistique pour la Direction générale du tourisme, au ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce.

Quelque 12,500 résidents canadiens dans chaque province et territoire seront bientôt invités à noter les détails de chaque voyage qu'ils feront au cours de 1971. C'est qu'il s'agit en l'occurrence de constituer un aperçu complet indiquant où, quand et comment ils voyagent et ce qu'ils dépensent pour le transport, l'hébergement, l'alimentation, les divertissements et les autres services.

"Le tourisme est un des principaux facteurs de l'économie canadienne, a fait remarquer M. Pepin. Nous savons que le tourisme pratiqué au Canada par les non-résidents occupe le deuxième rang comme source de devises en provenance de l'étranger, rapportant en 1970 un montant de quelque 1.2 milliard de dollars, soit 6,7 p. 100 de revenu total en exportations. Cependant, la valeur économique des voyages intérieurs des résidents canadiens n'a jamais été mesurée avec précision. En attendant qu'elle le soit, l'industrie canadienne du tourisme ne saurait planifier efficacement son expansion future et les gouvernements ne peuvent pas déterminer les priorités en fait d'aide par rapport aux autres activités économiques."

"Nous croyons pouvoir compter sur l'entière collaboration des 12,500 déclarants qui ont été choisis pour participer à l'étude. En fait ils représenteront tous les Canadiens, a poursuivi M. Pepin. Une fois traités par le BFS, leurs chiffres constitueront un aperçu vraiment typique des habitudes de voyage et des dépenses de l'ensemble de la population."

Les particuliers qui participeront au relevé ont été choisis par des techniques que le BFS a mises au point pour des sondages nationaux au cours des années. Des représentants du BFS visiteront person-

nellement les répondants pour les aider à établir leurs dossiers et les recueillir. Les résultats seront traités et mis en tableaux au siège administratif du BFS puis analysés et publiés par la Direction de l'industrie touristique de la Direction générale du tourisme au Gouvernement fédéral. Les renseignements qui en découleront seront mis à la disposition de tous ceux qui ont affaire avec l'industrie canadienne du tourisme et des voyages.

ACCORD AVEC LA RÉPUBLIQUE DOMINICAINE CONCERNANT LA RADIO D'AMATEUR

Les Gouvernements du Canada et de la République Dominicaine ont conclu un accord aux fins d'autoriser à certaines conditions les stations radio d'amateur des deux pays à échanger des messages ou d'autres communications en provenance ou à destination de tierces parties. L'autorisation est donnée sous réserve que les stations d'amateur ne reçoivent aucune rémunération directe ou indirecte, que les messages soient de nature technique ou personnelle et qu'il s'agisse de cas où le recours aux services publics de télécommunications ne se justifierait pas. Cet accord aura notamment pour effet de faciliter aux Canadiens qui résident en République Dominicaine, parfois dans des régions reculées et qui ne sont pas eux-mêmes opérateurs de stations radio d'amateur, l'envoi de communications personnelles au Canada.

Les radio-amateurs canadiens sont actuellement autorisés à communiquer avec les radio-amateurs du monde entier en conformité des règlements radio internationaux de l'Union internationale des télécommunications et de la Loi et des règlements canadiens sur la radio, à condition que les communications soient effectuées en langage clair et se limitent à des messages de nature technique ou personnelle. Les radio-amateurs n'ont généralement pas le droit d'utiliser leurs stations pour effectuer des communications pour le compte de tiers. Les règlements radio internationaux reconnaissent cependant que des pays peuvent conclure des accords particuliers ayant pour effet d'autoriser les amateurs des pays en cause à échanger des communications de cette nature.

L'accord entre le Canada et la République Dominicaine a été conclu le 31 mars à Saint-Domingue au moyen d'un échange de notes entre le secrétaire d'État aux Affaires étrangères de la République Dominicaine, M. Jaime Manuel Fernandez, et l'ambassadeur du Canada en République Dominicaine, M. D.S. MacPhail. C'est le onzième accord de ce genre que signe le Canada, les précédents ayant été conclus avec les États-Unis, le Venezuela, Costa Rica, le Honduras, le Mexique, le Chili, El Salvador, La Bolivie, le Pérou et Israël. Le Canada négocie actuellement des accords analogues avec un certain nombre d'autres pays.